

Ce qui est déconseillé (makroûh) durant le jeûne

Les règlements suivants sont conformes à l'interprétation juridique de l'Imâm Abou Hanîfah (rahimahoullâh) et des illustres oulémas qui l'ont suivi.

1. Lors de la préparation du repas, goûter la nourriture sans nécessité.
2. Laisser la salive s'amasser dans la bouche pour l'avaler ensuite.
3. De faire n'importe quelle action qui pourrait nous affaiblir. Exemples : Faire du sport, faire une saignée etc...
4. Se plaindre de la soif ou de la faim.
5. Mâcher quelque chose (un morceau de papier, du caoutchouc etc...) ou mettre simplement celle-ci dans la bouche.
6. Se rincer la bouche ou se gargariser sans nécessité.